

## **Compte-rendu du Conseil municipal**

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

### **Nombre de Conseillers**

- en exercice : 39  
- présents : 29  
- excusé représenté : 1

**Séance du 22 juin 2006**

de Monsieur Darteil, secrétaire de séance

L'an deux mil six, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le seize du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Asensi François, Député-Maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures et cinquante minutes.

Annnonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

M. le Député-Maire désigne monsieur Darteil, Conseil municipal, en qualité de secrétaire de séance.

M. le Député-Maire communique :

. la décision prise par monsieur le Député-Maire le 23 mai 2006, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

. l'arrêté de dépenses imprévues pris par monsieur le Député-Maire le 24 mai 2006, en vertu des articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code général des collectivités territoriales.

**M. Le Député-Maire propose de voter une question supplémentaire :**

**- Vœu du Conseil municipal portant sur des actions visant à promouvoir l'échange et la solidarité avec la ville de Fatao au Mali**

**ce que le Conseil municipal accepte.**

**M. le Député-Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

--oOo--

## CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal  
du 18 mai 2006

A l'unanimité

Ce document est à la disposition des administrés, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage de la mairie)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

**06-128 : Election de représentants du Conseil municipal au sein  
d'organismes divers et d'un établissement public intercommunal**

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil municipal :

➤ pour siéger en remplacement de monsieur Jean-Paul Régnier au sein  
des organismes et de l'établissement public intercommunal suivants :

<u>Désignations</u>	<u>Candidats</u>	<u>Elus</u>
- SAGE	- M. Godin	- M. Godin : 30 voix
- Association pour le cinéma Jacques Tati	- Mme Mazarin	- Mme Mazarin : 30 voix
- Groupe de travail chargé de l'élaboration du POS	- Mlle De Carvalho	- Mlle De Carvalho : 30 voix
- SIAEP	- M. Misson	- M. Misson : 28 voix

➤ pour siéger au Conseil d'administration de l'Association  
« Tremblay Espace Evasion » :

<u>Candidates</u>	<u>Elues</u>
- Mme Duboe	- Mme Duboe : 23 voix
- Mlle De Carvalho	- Mlle De Carvalho : 30 voix
- Mme Laurent	- Mme Laurent : 29 voix

## FINANCES COMMUNALES

**06-129 : Finances communales - Compte de gestion 2005 du Trésorier municipal : - examen et approbation**

**CONSTATE** la conformité des écritures du compte de gestion 2005 du Trésorier municipal à celles du compte administratif 2005 dressé par monsieur le Député-Maire.

**ARRETE** les opérations effectuées par le Trésorier municipal pour l'exercice 2005, ainsi qu'il suit :

- Recettes de l'exercice : 111 429 885,72€  
- Résultat de l'exercice 2004 : 5 273 868,90€.

**Recettes totales 116 703 754,62€**

**Dépenses : 115 486 236,60€**

D'où il ressort un excédent de recettes de : 1 217 518,02€.

A l'unanimité

**06-130 : Finances communales - Compte administratif 2005 de monsieur le Député-Maire :  
- Examen et vote**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessous.

**CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

### **C.A. 2005 ----- Exécution budgétaire**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	A	Prévisions budgétaires totales	67 911 353,04	90 922 245,66	158 833 598,70
	B	Titres de recettes émis (avt affectat° résult 01)	26 781 468,58	84 648 417,14	111 429 885,72
	C				
	D	Restes à réaliser	24 351 243,71	1 505 666,06	25 856 909,77

<b>Dépenses</b>	E	Autorisations budgétaires totales	67 911 353,04	90 922 245,66	158 833 598,70
	F	Engagements	67 363 132,55	75 185 412,19	142 548 544,74
	G	Mandats émis	46 470 297,12	69 015 939,48	115 486 236,60
	H				
	I=F- G	Dépenses engagées non mandatées	20 892 835,43		
	J=F- G	Dépenses engagées non rattachées		6 169 472,71	

<b>Résultat de l'exercice</b>	B-G	Solde d'exécution			
		Excédent		15 632 477,66	
	G-B	Déficit	19 688 828,54		
		Solde des restes à réaliser			
<b>Résultat de l'exercice</b>	D-(I+J)	Excédent	3 458 408,28		
	(I+J)-D	Déficit		4 663 806,65	
<b>Résultat reporté</b>		Excédent de 2004		5 273 868,90	
		Déficit			

<b>Résultat cumulé</b>		Excédent		16 242 539,91	
		Déficit	16 230 420,26		
		Solde		12 119,65	

### Résultat d'exécution du budget

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'année	Résultat de clôture
Investissement			-19 688 828,54	-19 688 828,54
Fonctionnement	5 273 868,90		15 632 477,66	20 906 346,56
	5 273 868,90	0,00	-4 056 350,88	1 217 518,02

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE** le **COMPTE ADMINISTRATIF 2005** de la ville comme mentionné ci-dessus. (Ce document et ses annexes sont à la disposition des administrés, aux services de la Mairie : Accueil, 1<sup>er</sup> étage, documentation, 4<sup>ème</sup> étage).

A la majorité, M. Asensi sorti de la salle au moment du vote.

### 06-131 : Tarifs d'un séjour familles à caractère exceptionnel, à Ristolas, du 4 au 13 août 2006

**ADOPTE** les tarifs du séjour familles à Ristolas du 4 au 13 août 2006 :

- Adulte : 40 € la semaine
- Enfant de moins de 12 ans : 10 € la semaine
- Enfant de moins d'un an : Gratuit.

**DIT** que l'organisation des centres de vacances adoptée au Conseil municipal du 18 mai 2006 s'applique à ce séjour.

**ACCEPTE** comme mode de paiement les chèques vacances, les espèces, les chèques bancaires ou postaux et les bons CAF pour ce séjour.

**AUTORISE** le remboursement des séjours annulés suivant les conditions prévues dans le document portant organisation des centres de vacances.

**DIT** que le remboursement des activités du service Vacances fera l'objet d'une réduction de titres.

A l'unanimité

**06-132 : Tarifs des études surveillées et des accueils club à compter du 4 septembre 2006**

**FIXE** les tarifs des études surveillées et des accueils club, à compter du 4 septembre 2006 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2006/2007, selon le tableau joint à la délibération (ces documents sont affichés au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, service Accueil).

A l'unanimité

#### **SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**06-133 : Service annexe de l'Assainissement - Compte de gestion 2005 du Trésorier municipal : - Examen et approbation**

**CONSTATE** la conformité des écritures du compte administratif présenté par monsieur le Député-Maire avec celles du compte de gestion du Trésorier municipal.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- en recettes	:	2 638 766,20 €,
- en dépenses	:	2 481 675,36 €,

d'où ressort un excédent global de 157 090,84 €, qui se décompose en :

- un excédent de fonctionnement de	370 328,93 €,
- un déficit d'investissement de	213 238,09 €.

A la majorité

**06-134 : Service annexe de l'Assainissement - Compte administratif 2005 de monsieur le Député-Maire : - Examen et vote**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2005, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessous. (Ce document et ses annexes sont à la disposition des administrés, aux services de la Mairie : Accueil, 1<sup>er</sup> étage, documentation, 4<sup>ème</sup> étage).

**CONSTATE** la concordance des écritures du compte de gestion 2005 du Trésorier municipal, avec celles du compte administratif 2005 dressé par monsieur le Député-Maire, pour l'exercice 2005.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés comme suit :

- en recettes : 2 638 766,20 €  
- en dépenses : 2 481 675,36 €.

Il en ressort un excédent global de 157 090,84 € qui se décompose en :

- un excédent de fonctionnement de : 370 328,93 €  
- un déficit d'investissement de : 213 238,09 €.

A la majorité, M. Asensi sorti de la salle au moment du vote.

**06-135 : Service annexe de l'Assainissement - Affectation du résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2005**

**DECIDE** d'affecter :

- la somme de 213 238,09 € en section d'investissement à l'article 1068 « autre réserve »,

- le solde de 157 090,84 € en section de fonctionnement à l'article 002 « excédents antérieurs reportés ».

**DIT** que cette écriture sera reprise au budget supplémentaire 2006.

A la majorité

**06-136 : Travaux de renforcement du réseau d'eau pluviale dans le quartier du Vert-Galant et du Bois-Saint-Denis**

**DECIDE** d'engager un programme de renforcement des réseaux d'eau pluviale dans le quartier du Vert-Galant et du Bois-Saint-Denis, pour un montant estimatif de 1 200 000 € TTC (sous réserve du résultat de l'appel d'offres qui devra être lancé pour ces travaux).

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice 2006.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à lancer les procédures nécessaires pour la réalisation de ce programme.

A l'unanimité

**06-137 : Service annexe de l'Assainissement - Modification des règles de financement des aides aux riverains dans le cadre de la mise en conformité de leur assainissement**

Cette question liée au point précédent, fait l'objet d'un échange.

## REGIE COMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU

**06-138 : Régie communale de distribution d'eau - Compte de gestion 2005 du Trésorier municipal : - Examen et approbation**

**CONSTATE** la conformité des écritures du compte administratif 2005 de la Régie communale de distribution d'eau avec celles du compte de gestion 2005 du Trésorier municipal.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- en recettes	:	2 227 393,95 €,
- en dépenses	:	1 596 748,85 €,

d'où ressort un global de 630 645,10 € qui se décompose en :

- un excédent de fonctionnement de	:	529 326,30 €,
- un excédent d'investissement de	:	101 318,80 €.

A la majorité

**06-139 : Régie communale de distribution d'eau - Compte administratif 2005 : - Examen et vote**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2005, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessous. (Ce document et ses annexes sont à la disposition des administrés, aux services de la Mairie : Accueil, 1<sup>er</sup> étage, documentation, 4<sup>ème</sup> étage).

**CONSTATE** la concordance des écritures du compte de gestion du Trésorier municipal, avec celles du compte administratif, pour l'exercice 2005.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- en recettes	:	2 227 393,95 €,
- en dépenses	:	1 596 748,85 €,

il en ressort un excédent global de 630 645,10 € qui se décompose en :

- un excédent de fonctionnement de	:	529 326,30 €
- un excédent d'investissement de	:	101 318,80 €.

A la majorité, M. Asensi sorti de la salle au moment du vote.

**06-140 : Régie communale de distribution d'eau - Affectation du résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2005**

**CONSTATE** un excédent de fonctionnement de 529 326,30 € à la section d'exploitation.

**DECIDE** d'affecter :

- la somme de 200 000 € en section d'investissement à l'article 1068 « autre réserve »,
- le solde de 329 326,30 € en section de fonctionnement à la ligne 002 « excédents antérieurs reportés ».

**DIT** que ces écritures seront reprises au budget supplémentaire 2005.

A la majorité

**URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

**06-141 : Approbation d'une convention de développement pour l'aménagement du secteur Sud de l'aéroport Charles-de-Gaulle**

**APPROUVE** les clauses du projet de convention de développement relatives à la poursuite de l'aménagement du secteur Sud de l'aéroport Charles-de-Gaulle.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à la signer conjointement avec les autres partenaires du comité stratégique : la CCIP, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et l'AFTRP.

A la majorité

**06-142 : Approbation de l'acquisition des locaux sis 12 boulevard de l'hôtel-de-ville**

**APPROUVE** l'acquisition des locaux situés au 12 boulevard de l'hôtel-de-ville, dans la copropriété cadastrée AV 154-155-162-163 et AT 156-157-158-159-161-165 auprès de la Direction générale de l'ANPE dont le siège social se situe au 4 rue Galilée - 93198 NOISY-LE-GRAND CEDEX.

**PRECISE** que l'acquisition interviendra au prix de 243 000 €.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer le bail commercial avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité

**06-143 : Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2005 par la commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la commune**

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2005 par la commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la commune.

**PRECISE** que le document présentant le bilan des opérations immobilières réalisées en 2005 est annexé au compte administratif retraçant l'exercice 2005. Toute personne qui en fera la demande pourra consulter gratuitement ce document en Mairie, aux services Accueil 1<sup>er</sup> étage, et documentation 4<sup>ème</sup> étage, ou en obtenir copie à ses frais en un seul exemplaire.

A la majorité

#### **TRAVAUX**

**06-144 : Réhabilitation et restructuration de l'ancienne cuisine centrale sise 4 rue Eugénie Cotton :**

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande du permis de construire
- Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Ile-de-France, du Conseil général et de la Caisse d'Allocations Familiales

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour réaliser ces travaux de réhabilitation.

**SOLLICITE** l'Etat, la Région Ile-de-France, le Conseil général et la Caisse d'Allocations Familiales, pour le versement de subventions destinées au financement de ces travaux.

A la majorité

**06-145 : Réalisation d'une piscine au centre de vacances « Le Fontenil », à Ristolas :**

- Demande de subventions
- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande du permis de construire

**SOLLICITE** la région PACA et le Conseil général des Hautes Alpes, pour l'attribution de subventions destinées au financement de ces travaux.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire à la construction de cette piscine au centre de vacances « Le Fontenil » 05460 Ristolas.

A l'unanimité des votants

#### **VIE ASSOCIATIVE**

**06-146 : Approbation d'une convention à passer entre la ville et l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT) et attribution d'une subvention**

**APPROUVE** la convention à passer entre la ville de Tremblay-en-France et l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT) pour l'attribution d'une subvention et **AUTORISE** monsieur le Député-Maire à la signer.

**DECIDE** le versement d'une subvention de 91.500 € (quatre vingt onze mille cinq cents euros) au profit de l'AJT.

A l'unanimité

**DIVERS**

**06-147 : Approbation d'une convention d'exploitation d'une ligne de transport publique dénommée T'Bus, à passer entre les Courriers d'Ile-de-France et la ville de Tremblay-en-France, et autorisation à donner à monsieur le Député-Maire de la signer**

**APPROUVE** les termes de la convention d'exploitation de la ligne de transport publique intra-muros dénommée T'Bus à passer entre les « Courriers de l'Ile-de-France » et la ville de Tremblay-en-France.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à la signer.

**MANDATE** monsieur le Député-Maire pour conduire une négociation commerciale avec les « Courriers d'Ile-de-France ».

A l'unanimité

**06-148 : Approbation d'une convention d'exploitation de la ligne de transport Allobus, à passer entre les Courriers d'Ile-de-France, le Conseil général du Val-d'Oise, le syndicat des transports d'Ile-de-France, Aéroports de Paris et la ville de Tremblay-en-France, et autorisation à donner à monsieur le Député-Maire de la signer**

**APPROUVE** la convention d'exploitation de la ligne de transport AlloBus entre les Courriers d'Ile-de-France, le Conseil général du Val-d'Oise, le Syndicat des transports d'Ile-de-France, « Aéroports de Paris » et la ville de Tremblay-en-France, **sous réserve** de la signature d'une convention annexe permettant la réalisation d'une étude de définition d'un futur réseau de transport public, permettant l'accessibilité à l'emploi sur la plate-forme aéroportuaire.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention.

A l'unanimité

**QUESTIONS SANS RAPPORTEUR**

**FINANCES COMMUNALES**

**06-149 : Décision modificative de juin 2006**

**VOTE** la décision modificative s'équilibrant :

**en Fonctionnement**

- Dépenses :	80 395.00€
- Virement à la section d'investissement	314 978.00€
- Recettes	395 373.00€

**en Investissement**

- Dépenses :	314 978.00€
- Virement de la section de fonctionnement	314 978.00€
- Recettes	0.00€

Tel que décrit dans le tableau annexé à la délibération (ces documents sont affichés en Mairie, service accueil 1<sup>er</sup> étage).

A l'unanimité

**06-150 : Tarifs des repas des enseignants, à compter du 4 septembre 2006**

**FIXE** les nouveaux tarifs des repas du personnel enseignant, à compter du 4 septembre 2006 et pour la durée de l'année scolaire 2006/2007 :

- 2.70€ pour les enseignants dont l'indice nouveau majoré est égal ou inférieur à 465,
- 3.75€ pour les enseignants dont l'indice nouveau majoré est supérieur à 465.

A l'unanimité

**06-151 : Tarifs des accueils pré et post scolaires en maternelle, pour les enfants allergiques**

**ADOPTE** les tarifs des accueils pré et post scolaires en maternelle à compter du 4 septembre 2006 selon le tableau joint à la présente délibération (ces documents sont affichés en Mairie, au service, accueil 1<sup>er</sup> étage).

A l'unanimité

**06-152 : Tarifs 2006 « nuitées » - 4 jours et 3 nuits organisés par le service Enfance**

**ADOPTE** les tarifs des nuitées d'une durée de 4 jours et 3 nuits pour l'année 2006 selon le tableau joint à la délibération (Ces documents sont affichés en Mairie, au service accueil 1<sup>er</sup> étage).

A l'unanimité

**URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

**06-153 : Approbation de l'acquisition de deux parcelles situées route de Roissy et allée du Moulin Maheux, auprès de la SA HLM TOIT & JOIE**

**RAPPORTE** la clause de la délibération n° 05-101 approuvant l'acquisition des parcelles dénommées lots A et B pour une superficie totale de 1 091 m<sup>2</sup>.

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles dénommées lots A et B, à provenir de la division de la parcelle AD 154, pour une surface respective de 224 m<sup>2</sup> et 964 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 1 188 m<sup>2</sup>, auprès de la SA HLM TOIT & JOIE dont le siège social se situe au 82 rue Blomet - 75731 PARIS.

**RAPPORTE** la clause de la délibération n° 05-101 approuvant l'acquisition au prix total de 6 601 €.

**APPROUVE** l'acquisition des lots A et B au prix total de 9 401 €.

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours :

- Pour l'acquisition du lot A au prix de 9 400 €.

- Pour l'acquisition du lot B au prix de 1 €.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer la promesse de vente puis l'acte de vente avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité

**06-154 : Approbation de la cession du bâtiment dit « la grange Cuypers » situé 1 route de Villepinte**

**RAPPORTE** la clause de la délibération n° 05-147 approuvant la cession au profit de la SCI CUYPERS de la propriété communale sise 3 route de Roissy, composée de deux parcelles, l'une cadastrée AD 248 et l'autre représentant le lot A devant provenir de la division de la parcelle cadastrée AD 154, l'ensemble d'une superficie totale de 1 060 m<sup>2</sup>.

**APPROUVE** la cession de la propriété communale sise 1 route de Villepinte, composée de deux parcelles, l'une cadastrée AD 248 (879 m<sup>2</sup>) et l'autre représentant le lot A (224 m<sup>2</sup>) à provenir de la division de la parcelle AD 154 pour une surface totale de 1 103 m<sup>2</sup>, au profit de la SCI CUYPERS dont le siège social se situe au 1 route de Villepinte - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE.

**RAPPORTE** la clause de la délibération n° 05-147 approuvant la cession au prix total de 101 600 €.

**APPROUVE** la cession de la propriété communale sise 1 route de Villepinte au prix total de 106 760 €.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer la promesse de vente puis l'acte de vente avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité

**06-155 : Approbation de la constitution d'une servitude de passage sous le porche du bâtiment SCIC Habitat, situé cours de la République, au profit de la ville**

**APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage au profit de la ville portant sur une partie de la parcelle cadastrée AT 217, pour une surface de 137 m<sup>2</sup>, à conclure avec la SCIC Habitat Ile-de-France dont le siège social se situe au 79 avenue de Fontainebleau - 94277 LE KREMLIN BICETRE CEDEX.

**PRECISE** que cette servitude de passage fera l'objet d'une convention annexée à l'acte de vente relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées AT 216, 218, 219, 222, 223 et 227.

**AJOUTE** que cette servitude prévoira la prise en charge par la ville de l'entretien des sols et de l'éclairage public (éclairage encastré dans le sol et accroché sur le bâti).

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de servitude de passage avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité

### **TRAVAUX**

**06-156 : Marché de téléphonie fixe et mobile - Année 2004 et éventuellement 2005 et 2006 :**

**- Délibération n° 06-22 du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2006 à rapporter**

**RAPPORTE** la délibération n° 06-22 du 1<sup>er</sup> février 2006 ayant pour objet l'approbation d'un avenant n° 1 au lot 3 au marché de téléphonie fixe et mobile pour l'année 2004 et éventuellement 2005 et 2006.

A l'unanimité

**06-157 : Marché de travaux d'électricité dans les bâtiments communaux :**

- **Approbation de l'avenant n° 3 à passer avec la société FLS**

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 3, relatif au marché de travaux d'électricité dans les bâtiments communaux à conclure avec la société FLS.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer cet avenant n° 3 et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**06-158 : Travaux d'entretien et de vérification des moyens de sécurité et de protection des bâtiments communaux - Année 2004 et éventuellement 2005, 2006 et 2007 :**

- **Approbation de l'avenant n° 5 à passer avec la société AL SECURITE**

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 5 au marché à passer avec la société AL SECURITE.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

A l'unanimité

**06-159 : Réhabilitation et extension du centre social Louise Michel sis 4 cours de la République :**

- **Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande du permis de construire**
- **Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales**

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à déposer une demande de permis de construire.

**SOLLICITE** la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour le versement d'une subvention destinée au financement de ces travaux.

A l'unanimité,

**06-160 : Réhabilitation et extension de la crèche de la Paix sise place de la Paix :**

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande du permis de construire
- Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à déposer une demande de permis de construire nécessaire pour réaliser des travaux de réhabilitation et d'extension à la crèche de la Paix sise place de la Paix - 93290 Tremblay-en-France.

**SOLLICITE** la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement d'une subvention destinée au financement de ces travaux.

A l'unanimité

**06-161 : Réhabilitation et extension du centre de loisirs Jean Jaurès sis 20 rue de Reims :**

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande du permis de construire
- Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à déposer une demande de permis de construire nécessaire pour réaliser des travaux de réhabilitation et d'extension au centre de loisirs Jean Jaurès sis 20 rue de Reims à Tremblay-en-France.

**SOLLICITE** une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité

**06-162 : Aménagement intérieur du bâtiment C du parc du Château Bleu sis chemin des Saints Pères :**

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande du permis de construire

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à déposer une demande de permis de construire nécessaire pour réaliser l'aménagement intérieur du bâtiment C du parc du Château Bleu sis Chemin des Saints Pères à Tremblay-en-France.

A l'unanimité

**06-163 : Rénovation et extension de la piscine Auguste Delaune sise avenue Gilbert Berger :**

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande du permis de démolir et de construire

- Demandes de subventions auprès de l'Etat (Direction départementale Jeunesse et Sports), de la Région Ile-de-France et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à faire procéder à la démolition de la piscine Auguste Delaune sise avenue Gilbert Berger à Tremblay-en-France.

**RAPPELLE** que la valeur comptable de l'ouvrage démoli figure au compte de l'inventaire du patrimoine.

**APPROUVE** en conséquence la passation de toutes les écritures d'ordre nécessaires à cette réaffectation de valeur comptable dans ledit inventaire.

**MODIFIE** en conséquence l'état du patrimoine communal.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire à la reconstruction de cette piscine.

**SOLLICITE** l'Etat (Direction départementale Jeunesse et Sports), la Région Ile-de-France et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, pour l'obtention de subventions destinées au financement de ces travaux.

A l'unanimité

#### VIE ASSOCIATIVE

**06-164 : Subventions municipales de fonctionnement aux associations :**  
- Répartition du crédit inscrit au budget primitif 2006

**ADOpte** les états détaillés de répartition des subventions aux associations, tels qu'annexés à la délibération, (ces documents sont affichés, en Mairie, service accueil 1<sup>er</sup> étage) pour un montant de 124 967 € (cent vingt quatre mille neuf cent soixante sept euros).

A l'unanimité

#### SPORTS

**06-165 : Approbation de l'avenant n° 6 à la convention, à passer entre la ville et l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives (APAAS)**

**DECIDE** de verser à l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives (APAAS), une subvention exceptionnelle de **31.000 €** (trente et un mille euros) correspondant aux frais relatifs à l'organisation des ¼ de finale de la coupe de la ligue de Hand-ball, au recrutement d'un préparateur mental en direction de l'équipe 1<sup>ère</sup> de Hand-ball et à un complément pour le fonctionnement de ladite association.

**APPROUVE** l'avenant n° 6 à la convention passée entre la ville de Tremblay-en-France et l'APAAS et **AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint au Maire chargé des sports, à le signer.

A l'unanimité des votants

**PERSONNEL COMMUNAL**

**06-166 : Suppressions/Créations de postes**

**MODIFIE** le tableau des effectifs de la façon suivante :

**A compter du 23 juin 2006 :**

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>
- 1 ingénieur territorial	9	8
+ 1 ingénieur territorial principal	4	5
- 2 contrôleurs principaux	4	2
+ 2 contrôleurs chefs	2	4
- 4 agents maîtrise qualifiés	10	6
+ 4 agents maîtrise principaux	10	14
- 4 agents techniques	25	21
- 6 agents techniques qualifiés	28	22
+ 10 agents techniques principaux	36	46
- 2 adjoints d'animation	10	8
- 1 adjoint d'animation qualifié	29	28
+ 3 adjoints d'animation principaux	0	3
- 1 attaché principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	3
+ 1 attaché principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	3
- 7 adjoints administratifs	54	47
+ 5 adjoints administratifs principaux de seconde classe	16	21
+ 2 adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	10	12
- 5 rédacteurs territoriaux	30	25
+ 2 rédacteurs principaux	6	8
+ 3 rédacteurs chef	5	8
- 1 attaché territorial	58	57
+ 1 assistant socio-éducatif	2	3
- 1 auxiliaire de puériculture	29	28
+ 1 agent des services techniques	227	228
- 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 85%	1	0
+ 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 100%	7	8
- 1 professeur d'enseignement artistique à 60%	1	0
- 1 professeur d'enseignement artistique à 75%	0	1.

A l'unanimité

**06-167 : Modification du montant de l'indemnité de direction de restauration scolaire**

**DIT** qu'à compter du 1er septembre 2006, l'indemnité de direction de restauration scolaire, fixée à 3.000 € brut pour l'année 2006-2007, sera versée mensuellement sur 10 mois, de septembre à juin, à chaque contractant assurant la totalité de ses tâches et responsabilités sur l'ensemble de l'année scolaire et sans absence.

**PRECISE** que pour chaque journée d'absence du directeur de restauration scolaire (congrés divers, arrêts de travail, stages, grèves, etc...), un abattement de 1/14<sup>ème</sup> de l'indemnité mensuelle sera appliqué. Le montant ainsi retiré sera versé à la personne assurant son remplacement.

**DIT** que le montant sera revalorisé à chaque rentrée scolaire en fonction de l'évolution du traitement des fonctionnaires et ce à compter de la rentrée scolaire 2007-2008.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace les dispositions des délibérations susvisées.

A la majorité

**06-168 : Modification du taux horaire attribué pour l'encadrement des études surveillées**

**ADOpte** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, le principe d'appliquer le taux horaire d'enseignement de professeur des écoles à chaque enseignant effectuant un service d'études surveillées, quel que soit son grade.

**DIT** que chaque directeur d'études surveillées se verra attribué 8h00 de préparation mensuelle, au taux horaire d'enseignement d'un professeur des écoles.

**PRÉCISE** que les montants seront revalorisés en fonction de l'évolution du taux horaire publié au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace les dispositions des délibérations susvisées.

A l'unanimité

**06-169 : Rémunération de vacataires chargés de fonctions de régulation et de médiation sociale**

**FIXE** à compter du 24 juin 2006, le taux de rémunération horaire des agents chargés de la régulation et de la médiation sociale sur la base de 15 euros net, congés payés intégrés dans le taux.

A l'unanimité

DIVERS

**06-170 : Avis de la commune sur la demande d'adhésion de la ville d'Arcueil au Syndicat Intercommunal de la Restauration Collective (SIRESCO)**

APPROUVE l'adhésion de la ville d'Arcueil (Val de Marne) au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective dénommé SIRESCO dans les normes et conditions définies par la réglementation.

DIT que la présente délibération sera communiquée au SIRESCO, afin de la transmettre, accompagnée des délibérations des autres villes et du Comité syndical, à monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis en vue de l'arrêté préfectoral à intervenir pris conjointement par messieurs les Préfets de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise.

A l'unanimité

**06-171 : Approbation d'une convention à passer entre le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly et la ville, pour l'entretien du parc automobile du syndicat, et autorisation à donner à monsieur le Député-Maire de la signer**

APPROUVE la convention à passer entre le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly et la ville de Tremblay-en-France pour l'entretien du parc automobile du syndicat.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité

**Marché relatif aux prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments, matériels et équipements communaux - Attribution du marché :**

**Information au Conseil municipal**

Les sociétés retenues par la Commission d'appel d'offres du 8 juin 2006 sont les suivantes :

**Lots 1 et 2 : Société ASPE 2000  
12 rue Emile Raspail  
94110 Arcueil**

**Lot 3 : Société APS  
11 avenue Charles-de-Gaulle  
95700 Roissy-en-France.**

**06-172 : Vœu du Conseil municipal portant sur des actions visant à promouvoir l'échange et la solidarité avec la ville de Fatao au Mali**

**ADOPTE** le voeu suivant :

« Les liens qui unissent l'Afrique à l'Europe, et à la France en particulier, sont multiséculaires.

Dans un esprit de solidarité internationale et d'aide au développement, il nous faut au quotidien réinventer nos relations entre nos continents, nos pays, dans notre intérêt mutuel.

Le maître-mot doit être le partage : partages de cultures, de compétences, de technologies, d'expériences, de moyens... dans un souci d'ouverture sur l'Autre, sur le monde.

Carences alimentaires, problèmes d'accès à l'eau, manques de moyens pour assurer à tous l'accès à l'éducation, à la santé, ne serait-ce que dans ses conceptions les plus élémentaires... voilà des fléaux auxquels nombre de pays africains sont encore confrontés de nos jours.

A ce titre, la ville de Tremblay-en-France est déjà engagée dans un jumelage avec Loropéni, une ville du Burkina-Faso. Des actions concrètes ont été menées à bien dans ce cadre (constructions d'une école et d'un collège, aides à l'agriculture, campagne de sensibilisation sur le VIH/SIDA...)

Mais l'Afrique est un continent riche de ses diversités et notre ville de Tremblay-en-France ne saurait ignorer le nombre important de Tremblaysiennes et Tremblaysiens qui ont des racines au Mali.

C'est en ce sens que, après avoir rencontré une délégation de la ville de Fatao, le Maire sollicite le Conseil municipal de Tremblay-en-France pour que la municipalité s'associe à des actions visant à promouvoir l'échange et la solidarité avec la ville de Fatao au Mali ».

A l'unanimité

**La séance est levée à 22 heures et 55 minutes**

**Le secrétaire de séance :**

**M. Darteil.**

--oOo--